



Retrait de l'autorité parentale

Par **marion1801**, le **18/08/2012** à **19:35**

Bonjour, Mon ex compagnon a fait une tentative de suicide l'an dernier en se tirant une balle dans la tête au domicile familial. Il en est sorti aveugle avec une perte du lobe frontal. Après l'avoir aidé au maximum j'ai pris la décision de me séparer de lui, son geste étant inacceptable. Nous avons une petite fille de 3 ans dont il ne s'est jamais occupé même lorsqu'il était à la maison. Il était tyrannique et infidèle (mais jamais violent). J'ai appris qu'il a revu une de ces anciennes maîtresses et qu'elle est enceinte de lui et va garder l'enfant. Il ne prend jamais de nouvelles de notre fille et ne verse pas de pension. Pour moi cet homme est instable et n'est pas apte à prendre des décisions concernant notre enfant et je voudrais lui retirer l'autorité parentale. Ai-je une chance?

Par **cocotte1003**, le **19/08/2012** à **05:41**

bonjour, il est extrêmement difficile d'obtenir un retrait d'autorité parentale, il faut des faits graves. pour le moment il vous faut saisir le jaf du domicile de l'enfant afin de demander la garde, une pension alimentaire, et un droit de visite, vous pouvez demander un droit de visite sous surveillance, cordialement